

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
DE DEAUVILLE - NORMANDIE**

Aéroport de Deauville - Normandie
14130 Saint-Gatien-des-Bois

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU VENDREDI 16 NOVEMBRE 2018 A 16 HEURES**

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE VENDREDI 16 NOVEMBRE A SEIZE HEURES, LE COMITE SYNDICAL, LEGALEMENT CONVOQUE LE 9 NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT, S'EST REUNI A L'AEROPORT DE DEAUVILLE – NORMANDIE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PHILIPPE AUGIER, 1^{er} VICE-PRESIDENT.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat Mixte, Vice-présidente de la Région Normandie.

Monsieur Rodolphe THOMAS, Conseiller Syndical, Vice-Président de la Région Normandie.

Monsieur Serge TOUGARD, Conseiller Syndical, Conseiller Régional de Normandie.

Monsieur Philippe AUGIER, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Mixte, Maire de Deauville.

Monsieur Guillaume CAPARD, Conseiller Syndical, Adjoint au Maire de Deauville.

Monsieur Pascal LEBLANC, Conseiller Syndical, Adjoint au Maire de Deauville.

Pouvoir de Monsieur Hervé MORIN à Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK

Pouvoir de Monsieur Jean-Baptiste GASTINNE à Monsieur Rodolphe THOMAS.

Le quorum étant atteint Monsieur Philippe AUGIER, en l'absence de Monsieur Hervé MORIN, prend la présidence de séance et ouvre les débats à 16h10. Le Conseil Syndical désigne Monsieur Serge TOUGARD pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Procès-verbaux de la séance du 15 mars 2018 et du 5 avril 2018.

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des remarques ou des objections à formuler à propos de ces documents. En l'absence de remarques ou d'objections, le Comité Syndical adopte à l'unanimité ces documents.

Présentation des comptes 2017 de la CCI Seine Estuaire, Délégation du Pays d'Auge.

Conformément à l'ordre du jour, l'Exploitant de l'Aéroport de Deauville Normandie fait une présentation du compte rendu d'activité et du rapport financier de l'exercice 2017 et en souligne les bons résultats. Monsieur TOUGARD indique que d'après ses calculs, le coût de traitement par passager approche les 36 € et souhaite savoir si les autres aéroports comme celui de Caen ont un coût d'un montant similaire ? Madame HAIZE-HAGRON et Monsieur COTTE précisent que ce coût est différent entre plateformes normandes car de nombreux éléments déterminent ce prix dont principalement la destination du vol, national ou international générant des taxes différentes ainsi que les capacités de transport des modules utilisés par les compagnies. L'approche comptable comparative serait plus justifiée sur un coût par passager en fonction de la typologie d'avion utilisée et sa destination.

Monsieur Augier souhaite également connaître la raison pour laquelle l'aviation privée se développe. L'exploitant indique que c'est principalement dû à l'attractivité de la ville de Deauville.

Sans autre remarque ou question, les membres du Comité Syndical prennent acte de la présentation des comptes 2017. Les documents présentés lors du conseil sont consultables dans les bureaux du SMADN ou sur demandes.

Adoption et signature d'un avenant au Sous-traité de gestion prolongeant l'exploitation jusqu'au 31/12/2021

Sous l'impulsion de la Région Normandie, un rapprochement entre les propriétaires des aéroports normands a été réalisé afin de créer l'Association Aéroports de Normandie, visant à assurer une coopération entre les aéroports de Caen-Carpiquet, Deauville-Normandie, Le Havre-Octeville, et Rouen Vallée de Seine. L'objectif est de mettre en œuvre une stratégie aéroportuaire commune au service de l'attractivité et du développement économique de la Normandie

A cet effet, il est nécessaire d'adapter la durée des contrats d'exploitation pour que coïncident les dates de fin de délégations de service public (celle de Caen se terminera au 31 décembre 2021, Rouen est en régie directe, celle du Havre-Octeville prend fin en 2019).

Considérant que la CCI Seine – Estuaire a déjà délibéré en ce sens le 28 juin dernier, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, décident d'approuver la prolongation du Sous-traité de gestion de l'aéroport de Deauville Normandie jusqu'au 31 décembre 2021, d'autoriser le Président à signer l'avenant correspondant et d'acter le principe d'une indemnisation de l'Exploitant, imputée sur le budget 2019, conformément à la jurisprudence. Le montant de l'indemnité, plafonnée à 550 K€, sera arrêté sur le montant des factures acquittées et laissées à la charge de la CCI, suite à l'abandon du projet antérieur de rénovation de l'aérogare.

Mise en place d'un plan de développement aéroportuaire concerté entre le SMADN et l'Exploitant pour la période 2019 – 2021

Le comité syndical a approuvé précédemment la prolongation du sous-traité de gestion pour 2 ans. Cette nouvelle période d'exploitation n'est pas couverte par le plan d'affaires initial de 2007. Monsieur Philippe AUGIER indique ainsi que la présente délibération a pour objet de demander à l'exploitant la réalisation d'un plan de développement commercial complémentaire et ce conformément à l'article II.4 Communication et promotion de l'aéroport du Sous-traité de gestion, l'Exploitant est chargé de la « communication et de la promotion de l'aéroport, afin d'assurer le développement de ses activités et notamment de dessertes nationales et internationales au départ de ou à l'arrivée à l'aéroport. Il met en place les plans de communication et de promotion de l'aéroport en concertation avec le Syndicat mixte. Le Syndicat mixte se réserve la faculté d'assurer une communication institutionnelle sur l'aéroport. Il en informe l'Exploitant. ».

Les membres du Comité Syndical demandent donc à l'unanimité à l'Exploitant de préparer un plan de développement commercial pour l'aéroport en collaboration avec le Syndicat Mixte et dans la continuité de la politique menée par la Région Normandie pour un développement coordonné des plateformes normandes. Une présentation de ce plan devra être faite aux élus lors du prochain Comité Syndical dédié au vote du budget 2019 qui aura lieu le 21 février prochain.

Les axes suivants doivent être privilégiés :

- trafic import à vocation touristique (courts et moyens séjours thématiques, offre combinée avec les croisières fluviales et maritimes, tourisme sportif, religieux et de mémoire...),
- Aviation générale et privée, avec prise en compte de cette activité dans le cadre de la construction de la nouvelle aérogare.

Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Région Normandie et autorisation de signature.

Monsieur Philippe AUGIER s'interroge en premier lieu sur la pertinence d'une telle délibération octroyant une subvention à la Région sachant que cette dernière est membre du Syndicat Mixte.

Aussi rappel est fait par le syndicat que par une décision du Bureau Syndical du 26 juin 2018, le SMADN a adhéré à l'association Aéroports de Normandie dont l'objet principal est la promotion de l'offre aéroportuaire normande.

Le même jour, lors de réunion constitutive de cette association, ses membres ont décidé de participer financièrement à la Foire Internationale de Caen 2018 afin de communiquer sur leurs actions lors de cet évènement d'ampleur régionale.

La Région, à l'initiative de ce rapprochement aéroportuaire, a été mandatée par l'association pour louer et habiller un stand afin de le mettre à disposition des aéroports membres pour un montant total de 15 000 € TTC. L'association n'ayant pas de fonds propres, les crédits ont donc été avancés par la collectivité régionale.

Conformément aux engagements pris le 26 juin dernier, il est aujourd'hui demandé d'attribuer une subvention de 3 000 € représentant la quote-part du Syndicat Mixte soit 1/5^{ème} du coût de l'opération, générant ainsi une économie pour le Syndicat qui finançait auparavant 50% de cette opération.

Suite à ces précisions, Monsieur Philippe AUGIER soumet au vote cette délibération. A l'unanimité, le Comité Syndical attribue une subvention de fonctionnement de 3 000 € à la Région Normandie pour la réservation et l'habillage du stand Aéroports de Normandie dans le cadre de sa participation à la Foire Internationale de Caen 2018, d'imputer la dépense sur le chapitre 65, article 65732.

Questions Diverses

Monsieur Philippe AUGIER propose aux conseillers syndicaux de prendre la parole. Après un tour de table sans prise de parole, le Président de Séance lève la séance à 16h30.


Monsieur Serge TOUGARD
Secrétaire de Séance

